

**CENTRE D'ÉCHANGES ET DE FORMATION PRATIQUE
(C.E.F.P.)**

**BAKEL - KAYES - SELIBABY
B.P. 9 BAKEL - Tél. 83 51 60 - Fax : 83 52 22**

SÉMINAIRE SOUS RÉGIONAL SUR :

L'HARMONISATION DE L'ORTHOGRAPHE DU SONINKÉ

DU 27 au 30 NOVEMBRE 1995

Bakel, le 30 Novembre 1995

<http://www.soninkara.com>

Ce document est le rapport du Séminaire sous-régional sur l'harmonisation de l'orthographe du Soninké, tenu à Bakel (Sénégal) entre le 27 et le 30 Novembre 1995. Les participants de ce séminaire s'étaient réunis pour adopter une transcription standard universelle pour certains mots Soninké qui étaient écrits différemment.

Les participants à ce séminaire sont tous des personnes connues pour leur forte implication dans des actions de promotion des langues nationales. La personne qui nous a remis ce document (Monsieur Mamadou DJIMERA) figurait parmi ces participants

Introduction

Le Centre d'Échanges et de Formation Pratique a organisé du 27 au 30 Novembre une rencontre sur l'Harmonisation de l'Orthographe du Soninké avec la participation des représentants du **Mali, de la Mauritanie et du Sénégal**. Les participants à cette rencontre sont des linguistes, des pédagogues, des formateurs en alphabétisation, des personnes connues pour leur forte implication dans des actions de promotion des langues nationales. Ils sont issus des universités de Nouakchott, Dakar et Saint-Louis, de la **D.A.E.B.** (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée) Mali, de l'**I.L.N** (Institut des Langues Nationales) Mauritanie, des associations de langues : **U.N.A.L.** (Sénégal), **A.M.P.L.C.S.** (Mauritanie), **A.P.S.** (France) ainsi que de plusieurs **O.N.G.** et associations de développement intervenant dans les trois pays.

Les participants qui ont pendant quatre jours travaillé dans une ambiance empreinte de sérénité, de responsabilité et de pragmatisme ont abordé les divergences en matière de transcription et ont abouti aux résultats que nous vous présentons dans les pages suivantes.

Pour aboutir à ces résultats, les participants se sont scindés en trois commissions présidées respectivement par **Diaman BATHILY, Oudiary Makhhan DANTHIOKHO, Mamadou DIALLO** et avec comme rapporteurs **Anna-Marie DIAGNE, Lassana DIALLO** et **Yakhoub FOFANA**. Les travaux se sont déroulés sous la supervision du **Professeur Ousmane Moussa DIAGANA** de l'Université de Nouakchott, modérateur, **Aliou Kissima TANDIA** et **Amadou DIALLO**, respectivement, coordinateur et responsable adjoint de la cellule d'appui à l'alphabétisation du **C.E.F.P.**

En marge des travaux sur la transcription, une commission de 11 membres présidée par **Mamadou DJIMERA** s'est penchée sur le suivi des résultats des assises de Bakel.

1 - La notation orthographique de la nasale devant **m, p, b**.

Les participants ont convenu que dans des exemples comme **kanbe, kanpe, tanme**, les voyelles sont nasales.

Cependant, dans leur réalisation, elles sont influencées par les bilabiales **m, p, b** qu'elles précèdent, raison pour laquelle, la nasale "**n**" a tendance à se réaliser en "**m**".

Mais, la réalisation étant phonétique, il a été retenu la notation de la voyelle nasale avec "**n**" dans tous les cas cités.

Exemple : **kanbe** (dent), **tanme**(javelot), **konpe**(chambre), **n si**(mon cheval), **n fare** (mon âne).

2 - La notation des nasales **m** , dans les formes de l'inaccompli

Malgré la pertinence de la gémination de l'inaccompli **temu / temme**, pour un souci d'harmonisation avec le cas N° 1, il a été retenu de transcrire tenme avec la voyelle nasale au lieu de la gémination.

De même, il faut transcrire **kon o** au lieu de **ko o**.

3 - La notation de la rencontre de certains sons à la frontière monématique

Il a été retenu dans ce cas de ne pas procéder à des transformations dans la mesure où elles alternent la racine du lexème.

La liste complète des consonnes est : **f, w, s, y, x, r, h, a**

4 - La notation des longueurs vocaliques au niveau des monosyllabes

Les voyelles longues étant pertinentes en Soninké et leur fréquence étant importante, la notation de la longueur vocalique devient une nécessité.

La notation de la longueur vocalique permet d'éviter des ambiguïtés dans l'écriture.

Exemple :

a kanu (il a peur)

a kanu (ses maisons)

Dans ce cas la longueur s'impose

ka => **kaanu**

te => **teenu**

ka => **kaana**

5 - La notation des particules du réciproque et du réfléchi

Du et **me** ne doivent pas être rattachés au verbe dans la mesure où ce sont des éléments grammaticaux autonomes dans l'énoncé verbal.

6 - La notation de l'amuïssement de la voyelle après les liquides **r** ou **l**

Il a été retenu de restituer la voyelle au cas où elle est restituable.

Cependant, certaines voyelles ne sont pas toujours faciles à restituer.

Parfois 2 voyelles ou plus peuvent assumer ce rôle. Dans ce cas, il faut garder la structure.

7 - La notion de **n** dans le contexte des pronoms à support vocalique

Il a été convenu de garder les trois éléments séparés parce que la forme pleine est :

O nan daga (On y va.).

O n daga est la forme contractée.

8 - La notation de **n** dans le contexte de certains morphèmes, notamment le subordonatif **nda** et les modalités négatives **nta** ou **ntaxa**.

Les participants ont remarqué que le **da** et **nda** sont des morphèmes de la langue qu'il ne faut pas confondre.

Pour lever l'ambiguïté, à chaque fois que dans un énoncé, on peut remplacer le morphème par "**ga na**", on a un "**nda**".

Dans le cas contraire, on a un "**da**".

Il a été retenu de garder nta etntaxa comme des entités.

9 - La notation de **n** présentant la variante **n daga in daga**

Devant pause, le **n** est retenu (au début ou à l'intérieur de l'énoncé), sans pause la forme in sera de rigueur.

10 - La notation des formes pleines et des formes contractées **a da a katu** ou **a d'a katu**

Les formes pleines ont été adoptées afin d'éviter des confusions, la structure d'a de la langue se prêtant à cette ambiguïté :

Siidi do a gaga

Siidi d'a gaga

Siidi da a kutu

Siidi d'a kutu

Les 2 **d'a** prêtant à confusion, il a été retenu de garder les formes pleines.

11 - La notation de la géminée sous la forme **xx, qq, ou q**.

L'analyse phonologique montre que les nuances sont nombreuses quant à la réalisation de ce phonème.

Par souci de simplicité, de conformité à la synchronie de la langue, il a été retenu le **q** dur et simple après voyelle orale brève en position interne de même que devant voyelle nasale **fanqe, feqe**.

12 - La notation de la Postposition **wa** ou **a**

La forme **a** a été retenue dans la mesure où la langue admet des momèmes avec à l'initiale et que la notation de **a** permet de différencier la postposition du prédicatif verbal de l'inaccompli.

Exemple : A wa deben a

13 - La notation des alternances vocaliques

L'alternance vocalique est pertinente dans la langue et pour cela, sa notation s'impose.

Exemple : Sugo yinmen faayi

Sugo yinmen faayi

Le sens de ces 2 énoncés est différente à cause de l'alternance **o u** dans **sugo**

14 - Choix de la nasale, **ñ** ou **ny**

Les diagraphes ne sont pas conseillés pour représenter un phonème. Le mieux serait une lettre pour un son.

Dans ces conditions, le **ñ** s'impose dans la mesure où elle existe dans certaines langues européennes et qu'elle est fréquente sur les claviers.

Par contre, le **ɲ** qui est une création risque de poser des problèmes techniques aux institutions et aux agences de publication.

15 - La Composition

15.1 - Règles relatives au choix en faveur du regroupement, de la séparation avec ou sans tiret.

15.1.1 - Pour le cas avec l'alternance vocalique, il a été décidé de séparer les termes pour ne pas avoir de composés trop longs.

Exemple : yitti renme

Kitaabin konpe

15.1.2 - Pour le cas de chute syllabique, les termes du composé sont séparés, la chute agissant comme signal.

Exemple : kan doroke

15.1.3 - Pour les cas sans alternance vocaliques, les termes du composé sont reliés par un trait d'union

Exemple : barama-kéba

15.1.4 - les cas de forte altérations sont regroupées en un seul mot

Exemple :

kinsiga
kinxena,
faringije

15.1.5 - Au cas où le 1er terme du composé est un verbe - les 2 termes sont regroupés sans trait d'union

Exemple :

karawatte
yigeyille
soyifo
wuruyaaxe

15.1.6 - Au cas où l'un des termes du composé est un monosyllabe, ils sont reliés par un trait d'union.

Exemple :

Fa-dere
Me-faayinde
Du-kutunde
Turun-fa

Remarque : Lorsque la longueur se manifeste dans une structure composée ou tous les éléments sont regroupés, sa notation s'impose.

Exemple : **taarangode**

15.1.7 - Les composés qui sont reliés par les particules **du (n)**, **ra (n)**, **maxa (n)** s'écrivent en un seul mot.

Exemple :

Gundunselije
Kittirangode
Killimaxansaqaana
Taarangode

Il en est de même de **n** dans le contexte d'une structure composée:

- **adjectivale**

Exemple

ta xulle # tanxulle
Fata binne # fatanbine

ou

- **numérale** :

Cas de **tanfillo**, **tansikko**, **tannaxato** et **taabaane**

15.1.8 Cas des numéraux **tampile**, **tanjikke**, **tannaxate**, **tandume tankabe**,

Les 2 parties sont rattachées sans trait d'union car le locuteur Soninké ne réalise plus que c'est un composé.

Aucun dialecte non plus ne réalise de nos jours [**tanfille**] et [**tansikke**]. Pour cela, les transformations consonnantiques s'imposent.

16 - Les figements

16.1 - Donoo / do no la forme doono s'écrit en seul mot comme structure figée.

Conformément à la règle des monosyllabes, la longueur réalisée est aussi notée, le sens du figement est différent du sens de celui en 2 mots.

Exemple :

daga doono
Bogu do no ma an wa a walla

16.2 - Yugusire texuxoore et mexesaage ainsi que tous les cas similaires de figement sont rattachés dans la mesure où ils renvoient à un même référent.

16.3 - Ganta en un seul mot se distingue de la forme libre ga nta susceptible de s'opposer à ga na dans certains contextes.

- o ri ganta xunba bara yillene
- i ga nta dagana, o nan yige
- i ga dagana, o nan yige

16.4 - Manta en un seul mot se différencie de ma nta en deux mots

- o su yige manta xunba
- ma a na (ña) ma a nta (ña)
- ma a nta ri xa, xa a ri kootan ya ni.

16.5 - Manime est aussi notée en un seul mot

16.6 - Dubaane, dundare, dusagoone sont rattachés sans trait d'union dans la mesure où ils renvoient à un référent.

Le **du** de **dubaane** ne sera pas noté avec une longueur quoique étant un monosyllabe, la longueur ne se réalisant pas.

16.7 Ra wa yi, ra nta yi restent séparés en 3 éléments pour chacun des cas.

17 - Le redoublement

17.1 Dans le cas de la formation redoublée où les deux éléments forment un tout et ne peuvent être identifiés à partir d'une base motivée, ils sont rattachés sans trait d'union.

Exemple :

**A ga giri xenqo a toxo tiiritaarana
Tiitaaraye, tiiritaarante.**

Cependant dans la réduplication, les éléments restent libres.

**Kutu kutu
A da tiyen kutu.**

La liberté des 2 éléments s'explique par la répétition de l'action .
Cependant, dans le cas d'une nominalisation , il faudra les rattacher

**Kutukutunde
Wuruwuruye**

17.2 Dans le cas des distributifs

**koota wo koota
serè wo serè
debe wo debe
etc...**

Les 3 éléments restent séparés car ce sont des syntagmes.

18 - La dérivation

Le dérivatif est toujours rattaché à la base sans trait d'union cependant, au cas où le 1er terme est un monosyllabe qui réalise une longueur à la suite du rattachement, il faudra noter cette longueur :

Exemple :

Kaagume
Debigume
Alkitaabiganke
Minira

Dans le cas où c'est **raxe** qui est utilisé, nous sommes en présence de la structure lexème + lexème

Dans ce cas, il faudra relier les 2 termes sans trait d'union. Le 1er terme étant un verbe

Yige raxe => **yigeraxe**

Mini raxe => **miniraxe**

19 - Cas particulier

Le caractère productif de renme à mi chemin entre la composition et la dérivation a retenu l'attention des séminaristes.

Aussi il a été convenu de le noter rattaché à l'élément qui le précède après n sous la forme l.

Yitte renme # **yittinlenme**

Kiidi renme # **kiidinlenme**

Baataranlenme

birinbiranlenme

Le rapport de la Commission n°4

La commission de onze membres désignée par la plénière du **27/11/95** pour réfléchir sur la création d'une structure chargée du suivi des conclusions des assises des **27, 28, 29, et 30 Novembre** s'est réunie le **mardi** et le **mercredi** sous la présidence de [Mr Mamadou Djiméra](#). Après avoir rappelé l'objectif des assises et le souhait de la délégation de **France** d'aller au-delà de l'harmonisation de l'orthographe du Soninké, en jetant les bases d'une structure transcontinentale, la commission a procédé d'abord à l'identification des problèmes qui se posent à la communauté dans la lutte pour la promotion de sa langue et de sa culture, puis recensé toutes les organisations travaillant dans ce sens et déterminé enfin, les moyens et stratégies à mettre en place pour assurer le succès des actions du cadre qui sera mis sur pied. S'agissant des problèmes, la commission a identifié ce qui suit :

1. **La menace d'acculturation qui plane sur les enfants d'immigrés, du fait de la non maîtrise, voire de la perte de leur langue maternelle.**
2. **L'absence d'une structure de diffusion et de distribution des documents sur le Soninké.**
3. **Le manque d'une banque de données capable de satisfaire la demande des chercheurs.**

A tous ces problèmes, la commission a tenté d'apporter des solutions : pour les enfants d'immigrés, il a été retenu l'organisation de colonies de vacances en Afrique ou en France. Ces colonies constitueront un cadre propice à la pratique de la langue partant donc à l'imprégnation des enfants dans leur culture.

En plus de cela, la commission a retenu de lancer une grande campagne de conscientisation des parents résidant en France par la publication d'un bulletin d'information et le contact direct avec les parents de passage en Afrique.

Concernant l'édition et la diffusion, la commission suggère la création d'une unité éditoriale localisée au **CEFP (Bakel)**. Pour le fonctionnement de l'unité éditoriale, former 2 techniciens dans chacun des 3 pays (Mali, Mauritanie et Sénégal). Ces techniciens assureront, par un système de relais le travail nécessaire.

Concernant la recherche, la commission recommande l'organisation d'une collecte systématique dans chacun de nos pays, de contes, proverbes, chants, dictons, de publications antérieures sur la langue et la culture en vue de la création d'une banque de données et d'une bibliothèque.

Enfin, pour la formation de formateurs en langue et de spécialistes dans différents domaines, la commission demande d'inclure dans les curricula de formations les techniques de communication et d'étude de projets.

Tout ce qui précède ne pourra se réaliser sans moyens matériels, humains et financiers.

Aussi, la commission a-t-elle suggéré de responsabiliser certaines structures tout en mettant à profit les expertises individuelles.

Ainsi, la recherche de financement pour l'unité éditoriale a été confiée à l'APS. Étant entendu que chacun développera la réflexion pour trouver des moyens complémentaires.

La collecte des données sera à la charge de toutes les structures intervenant sur le terrain. La centralisation des fruits de la collecte est confiée à Wagadu Jiida (Sénégal).

Les étudiants et chercheurs mèneront, chacun dans sa discipline, la réflexion pour indiquer des pistes de recherches.

Mr Yéro SYLLA de l'institut des langues de la Mauritanie et **Abdoulaye TRAORE** de la DAEB du Sénégal étudieront le coût de l'unité éditoriale. La rédaction du projet a été confiée à **Ousmane DJIMERA** de TOSTAN.

Toutes ces actions seront soutenues, dans chacun des pays, par des manifestations lucratives ou tout autre moyen de générer des fonds. L'unité éditoriale aura aussi une fonction de prestation de service pour assurer son autofinancement.

A l'issue des travaux, une structure de coordination de 6 membres a été créée et Comité de Coordination et de Suivi de l'Harmonisation (**C.C.S.H**).

Les membres élus pour diriger la coordination sont les suivants :

1. Coordinateur : **Aliou K. Tandia** (CEFP)
2. Secrétaire: **Ousmane B. Djiméra** (TOSTAN)
3. Responsable de la Section Sénégal: **Mamadou Diallo** (DAEB)
4. Responsable de la Section Mali: **Kaba Diawara** (DNAFLA)
5. Responsable de la Section Mauritanie. **Lassana Diallo** (ILN)
6. Responsable de la Section France: **Doulo Fofana** (APS)

Les travaux de la structure seront évalués dans un an.

- **Rapporteur : Ousmane Badiane DJIMERA.**

Les participants étaient au nombre de 59. La Liste ci-dessous n'est pas complète.

LISTE DES PARTICIPANTS

PRENOMS ET NOMS

1. Yakhoub FOFANA
2. Yaaxuba Jegi SARANBUNU
3. Mamadou SOUMARE
4. Adama SAAXO
5. Ali TANGUJA
6. Jaaje SUMAARE
7. Ujari Maxan DANSOXO
8. Abdourahmane KONATE
9. Mamadou DIALLO
10. Hamidou KOITE dit Diarré
11. Abdou Karim NDIAYE dit El Hadji
12. Pr Samba TRAORE
13. Issaga BA

PAYS

- Mauritanie**
Mali
Mauritanie
Sénégal
Mauritanie
France
Mali
Sénégal
Sénégal
Sénégal
Sénégal
Sénégal

STRUCTURE ET ADRESSE

- Professeur Lycée Sélibaby
Xaranmoxe Soobe
Professeur Lycée Sélibaby
Soxaana fedde koar
Artumu
APS
IPN DNF
DAEB/DAKAR
DPLN/DAKAR
JES/BAKEL
Foyer des jeunes/Bakel
Université de Saint-Louis
AED(ex ABK)

14. Maïmouna SYLLA	Sénégal	AERAB
15. Diaman BATHILY	Sénégal	Instituteur retraité
16. Moustapha SOW	Sénégal	Superviseur PAIS Matam
17. Abou DIOP	Sénégal	Moniteur PAIS Matam
18. Bacary YATERA	France	APS
19. Adama SEMEGA	Sénégal	SAED/BAKEL
20. Fodié TANDIA	Mauritanie	Professeur Lycée Sélibaby
21. Lassana DIARRA	Sénégal	AERAB/Bakel
22. Lassana DIALLO	Sénégal	AERAB/Bakel
23. Mamadou Kandé GOUNDIAM	Sénégal	Galladé selleeri RCP 8120
24. Mamadou BATHILY	Sénégal	IDEN/Bakel
25. Mountaga BATHILY	Sénégal	DPLN/ Ministère ELN
26. Mma Dieynaba BATHILY née Touré	Sénégal	Université C.A.D
27. Samou DIALLO	Sénégal	Université C.A.D
28. Dianguina SYLLA	Sénégal	SOXAANA FEDDE
29. Mame DIALLO	Sénégal	F.DAEB
30. Vieux A. MASSALY	Sénégal	DAEB/Ministère de l'Alphabét.
31. Atab GOUNDIABY	Sénégal	UNAL/DAEB
32. Ousmane DJIMERA	Sénégal	TOSTAN/UNICEF
33. Anna Marie DIAGNE	Sénégal	Université C.A.D
34. Yero SYLLA		

<http://www.soninkar.com>